



Parc
naturel
régional
du Doubs Horloger

Dossier de Presse

Parc naturel régional du Doubs Horloger



 Agriculture / Forêt



La forêt, une ressource à préserver et à valoriser pour le Parc naturel régional du Doubs Horloger

L'agriculture et la forêt ont traditionnellement une place importante au sein du territoire, par les espaces qu'elles occupent et l'activité qu'elles génèrent. Les forêts sont dites « multifonctionnelles », puisqu'elles intègrent aussi bien des enjeux de production (bois d'oeuvre, bois énergie, bois industrie), sociétaux (paysage, accueil du public...) mais aussi environnementaux (protection de la biodiversité). De plus, la mobilisation des produits bois joue un rôle important tant sur l'économie que sur l'identité du territoire.

Dans le périmètre du Parc naturel régional du Doubs Horloger, la forêt occupe 40% du territoire (41500 ha) dont environ 39% est publique (16200 ha) et 61% est privée (25300 ha).¹ Elle est composée à 77% de peuplements mixtes ou résineux (épicéa et sapin pectiné). Les massifs à dominante feuillus ou mixtes sont surtout présents dans les vallées ainsi que sur le premier plateau. Les forêts sont néanmoins soumises à de nombreuses pressions depuis plusieurs dizaines d'années notamment dues au changement climatique et aux maladies (chalarose pour les frênes, scolytes pour les épicéas).

Conscient de ces enjeux, le Parc naturel régional (PNR) du Doubs Horloger souhaite activement s'engager pour la forêt et la filière bois. En effet, plusieurs mesures ont été inscrites dans la Charte et approuvées par l'ensemble de ses membres :

AXE 1 : Renforcer la Haute Valeur Patrimoniale du Doubs Horloger

- **ORIENTATION 1.1 : conforter durablement la biodiversité, garantir la fonctionnalité écologique du territoire et une ressource en eau de qualité**

Mesure 1.1.1 - Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces emblématiques

Mesure phare 1.1.2 – Garantir la fonctionnalité écologique des milieux naturels

Mesure 1.1.3 – S'engager en faveur de la nature ordinaire

- **ORIENTATION 1.3 : conserver des paysages de qualité, riches de leur diversité et valorisant les caractéristiques locales**

Mesure 1.3.1 – Pérenniser et promouvoir la qualité des paysages

AXE 3 : Développer une économie durable pour un territoire à haute valeur ajoutée

- **ORIENTATION 3.2 : disposer d'une agriculture, d'une gestion forestière et d'une filière bois multifonctionnelles et diversifiées**

Mesure 3.2.3 - Gérer durablement les ressources forestières

Mesure 3.2.4 - Accroître la structuration de la filière bois et favoriser l'innovation et l'excellence

¹ Source : Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

L'Office National des Forêts (ONF), établissement public à caractère industriel et commercial, exerce un mandat de gestionnaire et d'opérateur dans les forêts publiques. A ce titre, il intervient :



- Au nom de l'Etat, pour assurer sur le périmètre du PNR les missions d'intérêt général que l'Etat lui confie, notamment la mission Biodiversité ;
- En tant que gestionnaire des forêts des collectivités publiques citées au Code forestier pour la gestion des propriétés forestières et des terrains relevant du régime forestier ;
- En tant que prestataire de services dans le domaine de la gestion durable et de la mise en valeur d'espaces naturels, notamment forestiers auprès de maîtres d'ouvrages publics et privés ;
- Plus globalement, en participant aux politiques d'aménagement durable des territoires.

Convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Doubs Horloger et l'ONF

Au regard de leurs objectifs communs, le PNR du Doubs Horloger et l'Office National des Forêts ont à plusieurs reprises, collaboré avec succès. En effet, l'ONF a notamment été associé à l'écriture du document fondateur du PNR, sa Charte, mais aussi à la rédaction du SCOT du Pays Horloger.

Afin de renforcer leur collaboration, le Parc naturel régional du Doubs Horloger et la Direction territoriale de l'Office national des forêts de Bourgogne Franche-Comté procéderont à la signature d'une convention de partenariat, à l'occasion d'une journée technique sur le changement climatique et la gestion forestière (décrite page suivante).

* Signature convention de partenariat

Mardi 18 avril à 11h30
18 rue du couvent – Les Fontenelles

Cette convention permettra aux deux partenaires de s'associer dans leurs missions d'aménagement du territoire, de travailler en concertation à la protection et à la mise en valeur des espaces forestiers et d'envisager des modalités d'intervention de l'ONF dans le cadre de travaux et d'expertises coordonnés par le Parc.

Plus particulièrement, par la signature d'une convention, les deux partenaires manifestent leur volonté commune de coopérer en vue de :

- Promouvoir une gestion forestière durable et multifonctionnelle, adaptée à la protection des paysages et des patrimoines ;
- Préserver et favoriser le rôle des forêts dans l'accueil de la biodiversité et dans leur naturalité ;
- Développer la mobilisation de la ressource locale bois de façon durable ;
- Adapter les forêts au changement climatique ;
- Contribuer à la protection des sols et des eaux ;
- Conforter et valoriser la vocation d'accueil de la forêt ;
- Sensibiliser aux enjeux de la forêt et du bois ;
- Favoriser un équilibre habitat forestier / ongulés ;
- Favoriser l'innovation dans le domaine forestier.



© OV - PNR du Doubs Horloger

* 1^{ère} action

Changement climatique et gestion forestière

En sylviculture, le temps entre la plantation et la récolte des essences objectives est de l'ordre de plusieurs dizaines d'années voire supérieur à un siècle pour certaines essences à croissance lente. Avec le changement climatique, la survie des essences en forêt est très aléatoire (un arbre planté aujourd'hui ne sera peut-être plus adapté au climat dans 50 ans). Sur le massif jurassien, plusieurs essences emblématiques sont fortement menacées : l'épicéa commun, le sapin pectiné et le hêtre commun. L'exploitation du bois des forêts communales étant une source de revenus non négligeable pour les communes, il importe donc de mieux comprendre les évolutions pour maintenir une production durable de bois.

En ce sens, le Parc naturel régional du Doubs Horloger, la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs, l'Office National des Forêts et l'association départementale des Communes forestières du Doubs organisent des journées techniques, d'information et d'échange sur le changement climatique et la gestion des forêts communales à destination des élus :

* Jeudi 13 avril 2023

Salle des Arcades – 1 rue du repos
Pierrefontaine-les-Varans

* Mardi 18 avril 2023

18 rue du couvent
Les Fontenelles

Déroulé de la journée : .

Matinée en salle

(à partir de 9h)

- Historique de la gestion sylvicole ;
- Le changement climatique ;
- Effet du changement climatique sur les forêts ;
- Adaptation des pratiques sylvicoles ;
- **Signature de la convention (le 18 avril).**

Après-midi sur le terrain

(à partir de 13h30)

- Visite de parcelles forestières :
- Qui a souffert du changement climatique ;
 - Non adaptée au changement climatique ;
 - Adaptée au changement climatique.

Une troisième journée est prévue le mardi 30 mai, mais le lieu et le format restent à définir.



D'autres actions

Liste non exhaustive de projets à venir

Dans le cadre de cette convention de partenariat, de nombreuses actions seront mises en œuvre, telles que :

- La mise en place d'une trame de vieux bois
- L'établissement de zones Hors Sylviculture et en Libre évolution
- L'association de l'ONF aux études que le PNR mène sur la forêt sur son territoire
- La création de mares forestières
- La collaboration pour la protection des aires protégées
- L'organisation conjointe d'actions de sensibilisation des gestionnaires à la gestion durable des pré bois et à leur multifonctionnalité
- La promotion du bois énergie, du bois local, promotion des certifications forestières et des labels de qualité (PEFC, Bois du Jura)
- Le développement d'offres touristiques en forêt
- Le développement d'outils de médiation
- La communication commune sur les enjeux de mobilisation des bois
- L'échange de données
- Le développement des actions de recherche innovantes en coopération
- L'organisation de formations conjointes sur des thèmes propres au territoire

CONTACT :

Cédric JACQUET chargé de mission agriculture durable & forêt
03 66 32 50 20 - cedric.jacquet@parcdoubshorloger.fr

Océane VINCENT, chargée de communication
03 74 95 34 21 - oceane.vincent@parcdoubshorloger.fr

